

## Communiqué de Presse

le 23 mars 2020

---

### Laisser aux producteurs la possibilité de vendre leur produit

---

Toute la profession agricole et les agriculteurs au premier chef répondent présents pour couvrir les besoins alimentaires de la population en offrant à travers l'agriculture française des produits diversifiés et de qualité.

Les difficultés de circulation et de logistique mettent plus que jamais en évidence l'intérêt d'une alimentation de proximité bénéficiant d'une relation directe entre les producteurs et les consommateurs, que ce soit à la ferme ou dans les nombreux marchés alimentaires (plus de 20% des agriculteurs distribuent en circuits de proximité) qui restent autorisés au regard des directives nationales les plus récentes. **Ces ventes représentent notamment une part importante du revenu des exploitants concernés.**

**Jérôme Despey, Président de la Chambre d'agriculture de l'Hérault, sensibilise dès aujourd'hui les Maires du département sur ce point à travers un courrier qui leur est adressé directement.**

Par ailleurs, la chambre d'agriculture de l'Hérault mène une intense campagne d'information auprès des producteurs commercialisant sur les marchés pour le strict respect des mesures barrières et des règles de distance dans les rapports interpersonnels :

- espacement des étals,
- distances de sécurité entre acheteurs matérialisées,
- absence de manipulation des produits par les acheteurs,
- utilisation des sacs des acheteurs,
- port de gants voire de masques par les producteurs,
- paiement préférentiel par CB sans contact.